

Image not found or type unknown



Devoirs pour vendre de l'alcool lors de randonnée

Par **lautre72**, le **25/06/2008** à **18:08**

Bonjour, Pouvez vous svp me dire quels sont mes devoirs si je veux vendre de l'alcool au cours d'une rando organisée par une association sportive ?
Licence 3 ou 4 nécessaire ou non ? si un accident survient à cause de l'alcool qui est responsable ? Auprès de qui faire les démarches nécessaires ?
Merci de votre aide.
L'autre72

Par **Marion2**, le **25/06/2008** à **23:42**

Je pense qu'il est préférable de ne faire aucune réponse à votre post (tout du moins, me concernant)
Cordialement